

FNEC FP



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

FEDERATION NATIONALE DE L'EDUCATION,
DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE DU PUY DE DÔME

38 rue Raynaud
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04.73.91.38.38
Mail : fnefpfo63@orange.fr

Déclaration au GAD du 08 juin 2020
La territorialisation de l'école et le désengagement de l'Etat s'accroissent !

La FNEC-FP-FO 63 a eu la surprise d'être invitée au Groupe d'Appui Départemental des 2S2C ! Pour la FNEC-FP-FO 63, il est exclu d'être associé à cette mise en place puisque nous la rejetons. Nous lisons aujourd'hui une déclaration dans laquelle nous exposons notre position et nos revendications mais certainement pas pour appuyer les 2S2C !!

Nous demandons la tenue d'un CTSD en présentiel, instance réglementaire qui doit être convoquée en cas de modifications des services, en lieu et place d'un groupe d'appui auquel nous ne pouvons pas nous associer.

Alors que les établissements ont progressivement réouvert depuis le 11 mai, en s'appuyant sur un protocole sanitaire inapplicable, c'est la territorialisation de l'école qui s'accroît : les personnels se retrouvent à instaurer leurs propres règles de fonctionnement en dehors de tout cadre réglementaire national.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire, que le gouvernement veut mettre en place le dispositif 2S2C, dispositif sur le temps scolaire, qui prévoit de confier à des animateurs voire des entreprises privées, l'enseignement du sport, de la musique, des arts et de l'éducation civique pendant les temps d'enseignement. Lors du dernier CTM, le ministère a d'ailleurs indiqué que « le dispositif 2S2C permet d'accueillir plus d'élèves avec peu d'enseignants ».

Après la réforme des rythmes scolaires, mise en place par V. Peillon, le dispositif aggrave encore plus le désengagement de l'Etat, car c'est tout un pan des programmes nationaux qui sont renvoyés à la gestion des collectivités locales. C'est également un nouveau coup dur pour le mouvement sportif associatif, car l'ouverture aux entreprises privées ne peut aller que vers moins de soutien des pratiques amateurs. La mission régaliennne de l'Education sera assurée par le local, détruisant le cadre national de l'Ecole, garant de l'égalité sur le territoire. La délégation de service public accordée aux fédérations s'évaporerait au profit d'enjeux économiques. Déléguer l'enseignement sportif à des entreprises privées, non tenues par des règles éthiques et éducatives comme dans les clubs sportifs ou en EPS, va mécaniquement abaisser leurs exigences d'enseignement et leur niveau de compétences pour tendre vers un dispositif rentable financièrement.

Comme l'a mis en évidence la réforme des rythmes scolaires, le transfert des responsabilités de l'Etat vers les collectivités locales va engendrer des inégalités territoriales entre les communes. Faudra-t-il choisir de déménager pour pouvoir offrir à ses enfants un enseignement en sport, en musique, en art ou en EMC ? Allons-nous revoir surgir la volonté de fusionner les « petites » écoles afin de regrouper au sein de grands groupes scolaires tous les élèves, privant ainsi les communes de leurs écoles de village ?

Le ministère de l'Education Nationale a-t-il oublié son nom ? L'enseignement doit être et rester national. La formation physique, sportive et culturelle est une mission de service public. Ce projet va dans le même sens que la création de l'Agence du sport, qui peu à peu va privatiser le service public du sport.

Il s'agit d'une logique évidente de restriction budgétaire, car au prétexte des flux tendus, une solution existe : créer des postes ! Pour renforcer l'enseignement du sport et de la culture, il faut créer des postes de professeurs

certifiés recrutés à bac+5 d'EPS, d'éducation musicale, d'arts plastiques ainsi que des postes de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Il faut arrêter les suppressions de classes et cesser de refuser d'ouvrir des postes.

Pour la FNEC-FP-FO 63, ce dispositif est à mettre en lien avec la proposition de loi sur la direction d'école qui projette de placer les directeurs en responsabilité des activités périscolaires.

Enfin, demander aux familles de venir récupérer les enfants qui ne souhaiteraient pas s'inscrire dans ce dispositif, participe encore activement à l'explosion du cadre scolaire !

La FNEC-FP-FO 63 s'inscrit pleinement dans le vœu qui a été voté à l'unanimité des O.S au CHSCTA du 29/05 :

« Le CHSCTA se prononce pour le retrait du 2S2C. Le Ministre Blanquer entend généraliser ce dispositif, soit disant prévu pour faire face à la crise sanitaire, qui prévoit la mise en place d'activités prises en charge par les municipalités sur le temps scolaire, en lieu et place des cours. Ce dispositif vise à transférer les cours d'EPS, d'arts plastiques et d'éducation musicale dispensés par des professeurs de l'Education Nationale à des intervenants extérieurs. Le CHSCTA ne cautionnera pas ce désengagement de l'Etat, ni la territorialisation de l'Education Nationale. »

Dans ces conditions, la FNEC-FP-FO 63 estime indispensable de réaffirmer son attachement à l'école publique, à notre statut, à nos missions et exige :

- le retrait du protocole 2S2C,
- le respect des statuts, notamment entre 1^{er} et 2nd degrés,
- le retrait de l'agence du sport et la restauration d'un ministère chargé de la jeunesse et des sports de plein exercice,
- le maintien du cadre national de l'Education,
- l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires,
- le respect de la discipline de recrutement,
- le maintien du forfait UNSS de 3h intégré au service des P.EPS,
- des moyens suffisants pour les installations sportives et les moyens matériels pour les P.EPS.
- le maintien de l'éducation musicale et des arts plastiques en tant que disciplines à part entière et non fusionnées au sein d'un enseignement d'EAC (Education Artistique et Culturelle),
- l'abrogation de la loi d'urgence sanitaire.